



Objet : Rentrée scolaire 2023/2024 - centre de loisirs Eté 2023

Madame, Monsieur, Chers parents,

La rentrée des classes aura lieu le Lundi 4 septembre 2023.

Horaires pour les primaires

lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30.

Horaires pour les maternelles

lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30.

GARDERIE

Les enfants peuvent être accueillis à la garderie sur 3 périodes :

7 h 15 à 9 h 00 - 11h 45 ou 12 h 00 à 12 h 30 (service gratuit) - 16 h 30 à 18 h 30

Les portes des écoles ouvrant à 13 h 20, il n'y a pas de garderie de 13 heures 20 à 13 heures 30.

Les enseignants ont la charge de surveiller les élèves.

En raison des travaux et de la démolition de la structure en préfabriqués, les enfants seront accueillis :

- dans la salle « Ecureuils » pour les maternelles (accès par la cour)
- dans la salle « Panda » pour les primaires (accès par le préau)

L'accès aux structures se fait par le portillon vert du parking, en utilisant l'interphone et <u>les parents</u> doivent obligatoirement conduire les enfants jusqu'à l'entrée de la salle.

Les tarifs sont les suivants depuis janvier 2022 (ils n'avaient pas été modifiés depuis 2016) :

Tarif Commune:

1.40 € par jour si le quotient familial CAF est inférieur à 585 €

Tarif Hors Commune :

1.60 € par jour si le quotient familial CAF est supérieur à 585 €

2.10 € par jour si le quotient familial CAF est inférieur à 585 € 2.30 € par jour si le quotient familial CAF est supérieur à 585 €

Les tickets sont en vente à la mairie.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le règlement intérieur du service de restauration scolaire validé par le conseil municipal le 16 juin 2022 reste en vigueur, il est donc à relire attentivement et à respecter scrupuleusement : Les réservations se feront exclusivement à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture :

- au plus tard le mardi de la semaine précédente avant 9h30

La fiche d'inscription au restaurant scolaire ci-jointe devra être remplie pour le mois ou la/les semaine (s) concernés et déposée à la mairie avec le paiement par chèque ou espèces (un reçu pourra vous être délivré)

Exceptionnellement, les repas payés et non consommés de juin ou juillet 2023 pourront être reportés sur septembre.

Il est obligatoire de fournir chaque jour un bavoir ou une serviette de table marquée au nom de l'enfant qui sera lavé(e) par vos soins, ou jetable, et dans une petite trousse nominative un nécessaire au lavage des dents.

Les repas sont pris en commun et servis par le Personnel Communal :

Maternelles:

11h45 à 11h50 : transfert de l'école au restaurant scolaire

11h50 à 12h30 : repas

12h30 à 13h20 : récréation ou sieste à partir de 13h pour les plus petits

Primaires:

12h00 à 12h35 : récréation 12h40 à 13h20 : repas Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis septembre 2022 :

Tarif Commune:

3.50 € par repas

Tarif Hors Commune:

4.20 € par repas

Les menus, avec l'introduction du Bio et du Végétarien, sont affichés à l'école, à la garderie, sur le site internet de la ville et transmis à l'Association LOUPIORVAL. Le règlement intérieur et la charte, annexés et signés par vos soins, affichés au restaurant scolaire et publiés sur le site internet, doivent être respectés.

Les repas sont fournis par un prestataire extérieur en liaison froide et sont réchauffés par nos agents. Le pain est acheté « Aux Délices d'Orval » et « Au Pain Doré » (St Amand) lorsque notre boulangerie locale est fermée. Un gâteau d'anniversaire confectionné par la boulangerie « Aux Délices d'Orval » est offert une fois par mois par la municipalité. Depuis 2018, un repas complet bio est servi chaque semaine, sans surcoût pour les familles. Toutes les barquettes de conditionnement sont reprises par le prestataire pour être recyclées.

MERCREDI - CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions s'effectueront auprès du Centre Communal d'Action Sociale 2 rue de la mairie 18200 ORVAL

- mercredi 9 Août 2023 de 8h30 à 12 h 00

vendredi 11 Août 2023 de 13 h 30 à 17 h 30

- mercredi 16 Août 2023 de 8h30 à 12 h 00

vendredi 18 Août 2023 de 13 h 30 à 17 h 30

- mercredi 23 Août 2023 de 8h30 à 12 h 00

ou EXCEPTIONNELLEMENT sur rendez-vous: 02 48 96 02 54.

Dans un souci de respect du taux d'encadrement défini par les textes en vigueur, la collectivité demande aux parents de bien vouloir respecter les dates d'inscription (aucune dérogation ne sera accordée). Le Centre de Loisirs offre une capacité d'accueil maximale de 50 enfants (agrément par la Direction Jeunesse et Sport).

Horaires du mercredi Centre de Loisirs : Accueil des enfants dans la salle « Panda »

- Accueil libre de 7 h 45 à 9 h 00 (achat de tickets d'accueil libre au CCAS pour 1.50 € par enfant et par accueil), de 12 h 00 à 14h00 et de 17h à 18h15
- Mercredis Loisirs (plan mercredi du Projet Educatif Territorial PEDT) de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17h 00
- Inscription forfaitaire au trimestre. Les tarifs sont définis en fonction des ressources familiales et du lieu de domiciliation. Les pique-niques sont à fournir par les familles pour le repas du midi dans une glacière propre identifiée au nom de l'enfant avec un pain de glace givré. Le goûter est offert par la collectivité.
- Les enfants prenant leurs repas chez eux, quittent le Centre à 12 h 00 pour un retour à 13 h 30.

AIDE AUX DEVOIRS

Ce service vous est toujours proposé gratuitement de 16 h 30 à 18 h 30 chaque lundi, mardi et jeudi.

Rappel: L'aide aux devoirs ne se substitue pas aux parents qui ont la responsabilité du suivi scolaire et de l'apprentissage des leçons de leurs enfants. Il peut être temporairement « fermé » en cas d'absence de personnel (ou pandémie, ou cas de force majeure)

FORMULAIRE DE COLLECTE DES COORDONNEES : Document à retourner obligatoirement avant le 10 juillet 2023

Cette fiche doit être impérativement remplie par toutes les familles, même si l'enfant ne fréquente pas les services cantine/garderie/aide aux devoirs. Les coordonnées des parents sont nécessaires si l'enfant doit être pris en charge de manière exceptionnelle et imprévue par un agent communal (retard...), ou si le parent doit être averti d'un quelconque souci rencontré par son enfant.

N° de téléphone des services périscolaire (en cas d'URGENCE) 02.48.96.94.06

Souhaitant toujours répondre au mieux à vos attentes et surtout au bien-être de vos enfants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, en l'assurance de nos salutations distinguées.

L'adjointe en charges des affaires scolaires

Le Maire,

Clarisse DULUC

Marie-Ange MATHIOT